

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32. au 2^{me}.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}.

PRIX :
16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 19.						
PAR RICHARD FERRÉ ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.						
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.	
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.			
Midi....	10 l. au dessus	85 deg.	27 pou. 6 lig.	Sud.	couvert	
SOLEIL.			LUNE.			
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.	
7 h.	11 h.	4 h.				
7 m.	43 m.	8 22 n.	Nouvelle lune.		5	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 18 novembre 1838.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Un exemplaire de la pétition demandant la réforme électorale est déposé dans les bureaux du Censeur, où les citoyens peuvent venir signer.

Les citoyens qui voudraient signer la pétition pour la réforme électorale, doivent se hâter de le faire, la pétition devant être prochainement envoyée à la questure de la chambre.

On a commencé dimanche à retirer quelques cahiers. Le nombre des signatures qui y sont apposées est déjà de CINQ MILLE DEUX CENT VINGT-QUATRE. Dans quelques jours nous annoncerons le chiffre des cahiers qui seront dépouillés. Tout fait espérer que cette manifestation de notre population sera imposante.

REVUE DE LA SEMAINE.

Le temps qui nous mène et les événements qui nous poussent semblent avoir été d'accord cette semaine pour nous conduire de concert vers un résultat identique; résultat depuis long-temps prévu par les uns, redouté par les autres, mais que la force des choses amènera, plus encore que tous les vœux, et que ne pourront éviter toutes les craintes : la dissolution. De tous côtés, nous voyons grandir en nombre et en puissance les germes de dissolution qui depuis long-temps se manifestent autour de nous et parmi nous. Il semble qu'un naufrage général menace en même temps le *statu quo* extérieur, qui ne vit qu'à force de nullité, et le *statu quo* intérieur, qui ne se soutient que par artifice.

La Belgique touche au moment de la crise que devaient infailliblement amener, d'un côté, l'obstination de Guillaume à réclamer deux provinces, de l'autre, la persévérance des Belges à regarder ces deux provinces comme séparées de droit de la Hollande, par cela même qu'elles s'en étaient séparées de fait. L'Europe monarchique a vu de mauvais œil la Belgique se former en état indépendant; il a fallu l'ébranlement causé par la révolution de juillet, la peur qu'elle a inspirée, pour que cette Europe consentit à laisser la Belgique consacrer le principe de la volonté populaire. La France, ou plutôt le gouvernement français, n'a pas tenu long-temps le langage qui lui convenait; aussi l'Europe saisit-elle avec joie l'occasion de détruire ce principe, en ramenant les peuples sous le joug d'un roi qu'ils renient, et dont ils avaient brisé le sceptre. Bientôt la conférence de Londres rendra son arrêt; alors, soit que Léopold prenne parti pour les populations qui reconnaissent aujourd'hui son autorité, soit qu'il n'ait joué, à l'ouverture des chambres, qu'une ignoble comédie pour obtenir des bravos, les peuples menacés semblent vouloir résister, et l'on ne saurait douter qu'un coup de canon tiré sur l'Escaut peut amener une conflagration générale et par suite la dissolution du *statu quo*.

Si la paix générale est menacée sur les rives de l'Escaut, les événements qui ensanglantent les bords du Mançanarès ne semblent pas moins destinés à donner à l'Europe de sérieuses inquiétudes. Le moment approche où les signataires

de l'impuissant traité de la quadruple alliance devront se prononcer d'une façon plus énergique; déjà les deux armées ennemies en sont arrivées à cet état de faiblesse réciproque où une victoire décisive n'est pas plus possible à l'une qu'à l'autre, où les combats ne sont plus que des égorgements sans résultat, où la guerre n'est plus qu'un long massacre avec des chances diverses. L'humanité fait une loi à l'Europe de prendre enfin parti pour mettre un terme à ces affreuses représailles, à ces atroces boucheries qui déshonorent tour à tour les deux camps. Mais les intérêts de l'Europe sont divers, et une intervention active, de quelque côté qu'elle vienne, peut amener encore une guerre générale. Or, une intervention aura lieu; quelque peu écouté que soit le cri de l'humanité dans les conseils des rois, il y a des nécessités devant lesquelles toute l'adresse de la politique reste impuissante.

Les tendances à une dissolution ne sont pas moins manifestes au dedans; et la session qui va commencer, sans nous inspirer la moindre espérance, fait prévoir des luttes qui toutefois pourront n'être pas sans influence sur la marche des événements. A peine l'ouverture des chambres est-elle annoncée que déjà l'ambition et les rancunes élèvent la voix, et proclament leur candidat à la présidence. Trois champions entrent dans la lice : M. Dupin, l'homme aux bons mots, qui nage toujours entre la popularité et la cour-tisanerie, qui a toujours un service à rendre à la cour pour se faire pardonner un sarcasme, qui garde toujours un sarcasme comme excuse auprès du peuple d'un service qu'il a rendu à la cour; homme de travail, dont la parole est puissante, qui semble ferme et qui n'est qu'adroit, mais dont les manières et le ton de régent de collège ont profondément blessé plusieurs députés, qui s'acharneront cette fois contre lui. M. Odilon Barrot, l'homme du tiers-parti, toujours flottant, toujours indécis, n'osant pas embrasser ouvertement le parti de la cour, parce qu'il y a là trop d'ambitions qui lui barrent le chemin, usant sa tactique à se maintenir dans un milieu qui ne le rend jamais impossible, et qui ne se jettera entièrement dans l'opposition dont il n'a pas les convictions, que lorsqu'il la verra près de triompher; orateur verbeux, dont la parole n'a plus de retentissement dans le pays, et dont la nomination à la présidence ne serait qu'un acte de rancune plutôt qu'un témoignage de confiance. Enfin M. Guizot, le chef des doctrinaires, ennemi savant et profond des libertés du peuple, qui ne renonce pas encore à diriger les affaires du pays, et n'accepterait la présidence que comme un marche-pied pour en ressaisir le timon.

Les trois candidats ont des chances, et quand même l'ancien président serait nommé de nouveau, la lutte qui s'engage déjà témoignerait de la divergence qui existe dans les affections de la chambre, et serait une preuve de cette incertitude, de cette hésitation que nous remarquons aujourd'hui.

Trop d'amours-propres ont été froissés, trop de convictions profondes ont vu les vrais principes méconnus dans la question de suprématie, pour que la lutte ne recommence pas à ce sujet. Encore une fois, on discutera la prépondérance; vainement les absolutistes crieront-ils à la destruction de la monarchie, l'amour-propre des députés est heureuse-

ment engagé dans une question où le bon droit devrait suffire, et ce mobile ne sera pas le moins puissant pour les retenir dans la voie où ils sont entrés. La réduction de la rente reviendra donc plus vivace, puisqu'elle est dans la volonté de la nation qui l'a imposée aux députés comme condition de leur mandat; on aura beau assimiler ces mandats impératifs aux cahiers des états-généraux qui n'étaient ni moins légitimes, ni moins rationnels, il faudra se déclarer ouvertement contre la volonté du pays en dissolvant la chambre des députés, ou se prononcer pour elle en brisant la majorité de la chambre des pairs par une fournée. Quelque parti que l'on adopte, la force des choses nous pousse au changement de ce qui est.

Si cette question n'était pas suffisante, d'autres ne manqueraient pas. La question des chemins de fer, ce dédale où la chambre s'est égarée, surgira de nouveau avec tous ses embarras, toutes ses pertes, tout son tripotage d'actions qui a enervé une des branches les plus vivaces de la fortune publique; effroyable chaos où tant de richesses ont été englouties, sans profit pour personne autre que des spéculateurs flétris par l'opinion. Cette fois encore la lutte sera vive, et si l'expérience n'a pas converti la chambre, il s'en élèvera encore des motifs de changement.

La manière dont on a exécuté les lois relatives à l'avancement dans l'armée sera reprochée au ministre de la guerre, parure automate qui contresigne les volontés d'autrui. Le ministre de l'instruction publique aura à répondre de certaines nominations, de ses avances au clergé, et de mesures auxquelles s'attache le ridicule. Les scandaleux procès, suant la corruption, qui seront déroulés devant les tribunaux militaires et devant les cours d'assises, font pressentir des révélations sur lesquelles il faudra s'expliquer, sous peine de se reconnaître coupable; et de cette masse d'attaques parties de tant de points à la fois, résulteront des luttes où plus d'un ministre peut être mis hors de combat. Sans prévoir de quel côté se prononcera la victoire, il est facile pourtant de comprendre qu'il y a dans cet état de choses des germes de dissolution qui n'avorteront pas tous.

Ainsi donc, partout nous voyons de graves motifs de changement dans les choses au dehors, dans les hommes au dedans. Nous ne saurions deviner quels en seront les résultats immédiats pour le pays; mais à coup sûr l'opinion que nous défendons doit y gagner en force et en nombre. Les révélations sur ceux qui nous gouvernent, la conduite du pouvoir dans les affaires extérieures, doivent amener à nous les hommes de bonne foi.

K.

LA CORRUPTION DANS LA CHAMBRE ET LA PRESSE DÉNONCÉE PAR UN MEMBRE DE LA DERNIÈRE MAJORITÉ.

Dans ce monde où rien n'est parfait, chaque forme de gouvernement porte en elle-même un vice caché qui travaille sans cesse à le détruire, et dont l'action ne saurait être combattue et paralysée que par une attention constante et par des efforts soutenus. Ce vice pour les gouvernements représentatifs, tout le monde l'a nommé, c'est la corruption. Ce n'est certes point que sous cette forme de gouvernement les hommes soient, plus que sous toute autre, corrompus ou corrompus; mais il n'en est aucune où la corruption, si elle existe, fasse des ravages si profonds et altère au même point les organes les plus essentiels. Il n'en est point, par conséquent, où il soit plus nécessaire de surveiller le mal et d'en arrêter les progrès. Dans les gouvernements absolus, la corruption peut, à la rigueur, envahir la société presque entière sans toucher aux ressorts mêmes du gouvernement, et

tions. Quelques charges qui ne manquent pas de gaieté, et le jeu de MM. Barqui et Célécourt, ont sauvé la pièce. C'est encore du Robert Macaire pur.

Un individu arrivé de Paris à Pézenas a besoin de cinq cents francs pour acheter à Abd-el-Kader la plaine de Mitidja en Afrique, et pour cela il ne trouve rien de mieux que de mettre en actions un de ses amis qu'il fait passer pour un grand chanteur italien. Après l'exploitation du règne minéral, on devait nécessairement arriver à celle du règne animal. — C'est se donner beaucoup de mal pour inventer des fonderies impossibles, quand on a journellement sous les yeux tant de fonderies vraies et plus amusantes.

X.

Le Journal.

Le cœur d'une jeune fille est un mystérieux sanctuaire d'amour et de poésie, une bibliothèque vivante de drames et de romans. Qui pourrait dire le nombre, la diversité, la bizarrerie des passions nées au cœur de nos demoiselles, et qui n'ont en d'autre témoin que leur conscience solitaire? Combien de vierges descendant au tombeau sans oser révéler, même à leur mère ou à leur sœur, un amour que leur imagination a nourri, poétisé, qui les a bercées dans un océan d'ineffables délices, et qui les tue ensuite sans qu'elles puissent seulement dire : « Je souffre! »

Voilà déjà bien long-temps que les pères et mères, les oncles et les tuteurs, sont avertis par le théâtre et la littérature; on leur crie sur tous les tons qu'il faut laisser libres l'esprit et le cœur des jeunes filles; on le leur dit en musique, en vers, en prose, en pantomime, en ballet; mais à voir le train du monde, il semble qu'ils ne font pas même attention à ces avertissements salutaires, et tel père, qui va tous les soirs au spectacle applaudir aux raptus des jeunes filles que l'on tyrannise, sera le premier à despotiser les plus minimes velléités de sa fille. En tout, le bien s'opère lentement, et la liberté du monde n'est pas l'œuvre d'un jour.

Depuis quelques années, on a remarqué que les femmes ont du penchant à lire les journaux, ce livre un et multiple qui peint chaque jour le monde sous tant d'aspects divers. Il n'est pas rare de voir dans les cafés, dans les jardins publics, dans les salons littéraires, au comptoir des boutiques les plus élégantes, une dame un journal à la main. Mais c'est surtout dans l'inté-

Grand-Théâtre.

PREMIÈRE REPRÉSENTATION DES DEUX ROSES, Ballet en deux actes de M. Bartholomin.

Les brouillards de novembre exercent de fâcheux ravages sur le larynx de nos chanteurs. Ténors forts ou légers, barytons, basses chantantes ou non chantantes, prima donna avec ou sans roulades, mangent depuis quelques jours leurs appointements en gomme et en sirop, et si avant un mois un bienfaisant rayon de soleil ne vient sécher toutes nos voies humides, M. Provence n'aura pas d'autre parti à prendre que d'envoyer ses pensionnaires refaire en Italie leur si ou leur ut de poitrine détériorés par la brume lyonnaise. — Mlle Joly fait des vœux pour que cette épidémie cesse au plus tôt, afin de terminer son troisième début qui, nous n'en doutons pas, sera pour elle un nouveau triomphe.

Fort heureusement que l'épidémie n'a point gagné le ballet, et que, pour ce corps, l'humidité est comme si elle n'était pas, ce qui a permis aux jambes de ces messieurs et de ces dames de jouer vendredi *les Deux Roses*, nouvelle composition chorégraphique de M. Bartholomin.

Quant au sujet de la pièce, nous nous abstenons d'en parler, vu qu'il est encore pour nous enveloppé d'une profonde obscurité. Nous croyons seulement avoir entrevu une ombre d'intrigue ayant quelque ressemblance avec la *Fête au village voisin*. — Et d'ailleurs, en matière de ballet, qu'importe le bon sens? — Qu'on sache seulement qu'il y a dans un ballet de frais et gracieux costumes, un joli décor de M. Savette, force danses castillanes, andalouses, aragonaises d'un charmant effet, et enfin le fameux *jaleo de Jérés*, dansé par Mmes Siran et Bazire, pas magique et étourdissant qui a en les honneurs du bis.

Le *jaleo de Jérés*, c'est la cachucha idéalisée, la cachucha devenue grande dame, femme de bon ton et de bon goût, un peu prude peut-être. Aussi les plus rigides abonnés, et vous savez s'ils le sont, n'ont pas trouvé cette désinvolture castillane une seule pose à mettre à l'index : la mère peut en permettre la simple vue à sa fille. — Vous verrez que la prudence de MM. les abonnés forcera la cachucha à se faire dévote. Mlle Bartholomin s'est fait applaudir dans un pas espagnol fort originalement dessiné. — Ne serait-il pas convenable qu'on ne prodiguât pas autant cette enfant? Au théâtre il est bon que

les enfants restent le plus possible au troisième plan, et certes Mlle Bartholomin, malgré son talent, n'est point encore de taille à tenir aussi souvent l'emploi de seconde danseuse.

Où M. Bartholomin est-il allé chercher plusieurs parties de la musique de son ballet? On dirait de quelques morceaux une musique de mimodrame. Il est notamment un endroit où presque tous les instruments tiennent la même note durant près de soixante mesures; cela ressemble fort à la note unique de Bilboquet. Nous ne parlerons pas du duo pour deux clarinettes d'un effet prodigieusement burlesque.

En somme, malgré l'obscurité de l'intrigue et une musique parfois d'une couleur un peu trop franconique, le ballet des *Deux Roses* a obtenu un grand succès; c'est une des œuvres chorégraphiques de M. Bartholomin où il a laissé le moins de place pour l'ennui.

Ne serait-ce point maintenant se montrer trop exigeant que de demander à M. Bartholomin qu'il bornât là, pour quelques mois du moins, le cours de ses triomphes, et qu'il montât enfin quelques compositions du Grand-Opéra? Depuis bientôt deux ans, nous en sommes réduits à voir, bon gré mal gré, la *Lampe et Isolène*.

Nous louons certes le mérite et l'esprit de ces œuvres; mais cela n'empêche pas de les trouver actuellement d'un intérêt fort négatif.

Théâtre du Gymnase.

Ce théâtre fait du moins preuve d'activité à défaut souvent de bon goût. Chaque quinzaine on y jette en pâture au public un mélodrame flanqué de deux ou trois vaudevilles. — On conçoit aisément combien, dans le nombre de ces pièces, il en est peu d'assez viables pour vivre une semaine seulement. La cause de ces chutes rapides en est-elle toujours à la médiocrité des pièces ou au manque de talent des acteurs? Un peu aux pièces, beaucoup aux acteurs. On ne peut le nier, le Gymnase compte trop peu d'artistes d'un véritable mérite. C'est un personnel à renouveler en partie.

Le *Prévôt de Paris*, lourd et absurde mélodrame, est tombé au bruit des sifflets. C'était vraiment justice.

Léonce, ou Propos de jeune homme, est un vaudeville plein d'intérêt et d'esprit, et joué avec verve par MM. Breton et Casimir. La *Bourse de Pézenas* est une critique des entreprises par ac-

sans influer sur les grandes déterminations desquelles dépend l'honneur ou la honte, la vie ou la mort des états ; mais il n'en est pas ainsi dans les gouvernements représentatifs où les ressorts du gouvernement sont partout, et où les grandes déterminations dépendent chaque jour d'une multitude de volontés et de votes. Dans les gouvernements représentatifs, en un mot, contrairement à ce qui se passe dans les gouvernements absolus, le pouvoir a besoin chaque jour de se faire accepter et sanctionner par de libres suffrages ; or, ces suffrages, ou peut les demander aux opinions ou aux intérêts, aux passions généreuses ou aux passions égoïstes ; on peut, en un mot, les obtenir ou les acheter.

Je désire que ma pensée ne soit point dénaturée. Il est, dans mon opinion, naturel et juste que l'honneur de représenter ses concitoyens ou de se distinguer comme écrivain politique ne prive point celui qui l'obtient, s'il est fonctionnaire public, de ses droits à l'avancement ; s'il ne l'est pas, de la faculté d'entrer dans une carrière qui peut lui convenir. Il est naturel et juste aussi que lorsqu'il s'agit de disposer d'emplois secondaires et locaux, les élus du pays et les hommes notables soient écoutés, et que leur avis serve de complément et de contrôle à l'avis des agents directs du pouvoir exécutif ; j'ajoute même que, dans cette sorte d'enquête, il me paraît fort simple que les ministres soient disposés à croire ceux qui sont avec eux en communauté politique, de préférence à ceux qui professent des opinions différentes ou contraires ; enfin je reconnais qu'un ministre, ne fût-ce que pour expliquer sa pensée et justifier ses actes, doit avoir des écrivains et des journaux qui lui soient dévoués. Dans une certaine limite, tout cela, je le crois sincèrement, est légitime et, de plus inévitable ; mais ici, comme souvent, la pente est glissante et l'abus touche de près à l'usage. Si donc il arrivait qu'indépendamment de tout mérite personnel, le titre de député ou d'écrivain politique fût suffisant pour parvenir à tous les emplois, même à ceux auxquels, par ses antécédents et par ses études spéciales, on semblerait le moins destiné ; s'il arrivait que, passant du député à l'écrivain eux-mêmes à leurs parents d'abord, puis à leurs amis, ce singulier privilège peuplât chaque jour l'administration d'hommes sans capacité et sans probité, mais dont la nomination serait le prix d'un discours ou d'un écrit ; s'il arrivait que, par ces moyens, et par d'autres plus coupables encore, un ministère, quel qu'il fût, s'assurât la majorité dans la chambre, et la chambre la majorité dans les collèges électoraux ; s'il arrivait, d'un autre côté, qu'aux subventions avouées destinées à défendre par la voie de la presse la pensée ministérielle, se joignissent des subventions mystérieuses qui allaient, sans que le public s'en doutât, corrompre un à un tous les organes de la publicité, et leur imposer, sous le masque de l'indépendance, ou même de l'opposition, des apologies mensongères et des justifications hypocrites ; s'il arrivait, en un mot, qu'à tous les degrés de l'échelle politique il s'établît complètement ou secrètement un vaste marché ouvert à toutes les avidités, ne comprend-on pas que le gouvernement représentatif en serait atteint, non superficiellement, mais au cœur ?

Que deviendrait en effet, dans ce système, l'admirable mécanisme qui, par une suite de rouages excellents, finit par imprimer aux affaires le mouvement qui est le plus conforme aux opinions du pays, le plus favorable à ses intérêts ? Que deviendraient la chambre élective, le corps électoral, la presse, c'est-à-dire toute la partie démocratique de notre organisation politique ? Tout cela ne serait-il pas fiction, déception, mensonge, et fiction d'autant plus funeste, déception d'autant plus dangereuse, mensonge d'autant plus redoutable que la forme subsistant encore, la tyrannie, au lieu d'un obstacle, pourrait finir par n'y plus trouver qu'un moyen ?

L'histoire, au reste, est là pour prouver que partout où les gouvernements représentatifs ont existé, le danger que je signale a été l'objet d'une constante préoccupation. C'est ainsi qu'en Angleterre, pendant la longue existence d'un ministère fameux, le ministère de sir Robert Walpole, de fréquents débats eurent lieu, où, au sein même de la chambre, les chefs de l'opposition, Pulteney, Wyndham, dénoncèrent, dans les termes les plus amers et les plus clairs, la corruption qui, disaient-ils, envahissait toute la société politique, et permettait au premier ministre de dire « que tout homme avait son prix, et qu'il tenait la majorité dans sa poche. » C'est ainsi qu'à diverses époques diverses motions furent faites pour remédier à ce mal, et que des bills passèrent, qui tous avaient pour objet de diminuer, sinon de supprimer entièrement les moyens d'influence illégitime que possédait la couronne. Tels sont, entre autres, les bills qui excluent du parlement les collecteurs de taxes, les commissaires du timbre, des douanes et de l'exercice, ceux qui occupent une place nouvellement créée, ou qui jouissent d'une pension révocable, certains fonctionnaires dépendant de la couronne, une foule d'autres classes enfin qu'il serait trop long d'énumérer ici. Tel est aussi le fameux bill des *contractors* qui, plusieurs fois rejeté, fut enfin adopté en 1781, après de vifs débats qui révélèrent d'effroyables abus. Ce bill, on le sait, déclare inéligible tout membre du parlement qui, directement ou indirectement, aurait participé à un marché quelconque avec l'état.

Dans la même année, la chambre des communes alla plus loin, et malgré la vive résistance de lord North, alors premier ministre, elle déclara « que l'influence de la couronne avait augmenté, et devait être diminuée. » Elle fit, en outre, suivre cette déclaration de plusieurs mesures destinées à restreindre cette influence. C'est dans un de ces débats qu'un membre distingué de la chambre des communes, M. Dunning, put déclarer, sans être rappelé à l'ordre et presque avec l'approbation du président sir Fletcher Norton, qu'il connaissait plus de cinquante membres de la chambre, et la plupart présents, qui réprouvaient et condamnaient au dehors les mêmes mesures dont, au dedans, ils se faisaient les soutiens. » C'est dans un de ces débats aussi que Fox, avec la puissance d'invective qui lui était propre, flétrit « les vils esclaves qui, courbés et rampant basement au lever

rieur du foyer domestique qu'elles s'adonnent à cette lecture ; c'est là qu'elles font comparer le monde politique et littéraire à leur tribunal, et qu'elles jugent les hommes et les choses avec leur instinct de femme. La faculté de généraliser peut s'acquérir plus facilement qu'on ne le pense, et quand les femmes feront passer dans le gouvernement général ce tact exquis qu'elles ont pour le gouvernement particulier, elles exerceront une salutaire influence sur la société. Quant aux jeunes filles, c'est la partie littéraire qui les préoccupe davantage ; elles lisent le feuilleton des théâtres, et surtout la nouvelle. Ce petit roman quotidien est leur plus doux passe-temps. C'est un aliment à leur sensibilité curieuse, à leur imagination qui ne sait où se prendre. Si elles ne vont pas dans le monde, la nouvelle leur en donne une vague idée ; si elles y vont, elle leur retrace des scènes et des situations qu'elles ont observées ou pressenties.

Mais tous les pères de famille, surtout en province, ne sont pas bien aises que leurs filles ou leurs femmes lisent les journaux. Le général L... était de ce nombre. Retiré dans une petite ville au fond d'un département de l'Ouest, il se plaisait à suivre de loin le mouvement des affaires politiques, et il était abonné à l'un des nombreux journaux qu'enfante chaque matin la presse de la capitale. Mais le général n'aimait guère le raisonnement que pour lui ; il ne l'aimait point pour ceux dont il était entouré. Il avait apporté dans le sein de la famille le sentiment du devoir et de l'obéissance qu'il avait puisé dans les camps de l'Empire, mais pour l'imposer aux autres. Il était souverain absolu chez lui, malgré ses principes constitutionnels. Afin que sa femme ni sa fille ne pussent lire son journal, il avait soin de le couper ou de le déchirer. Il en employait une partie à allumer sa pipe, et leur abandonnait le reste pour faire des papillotes. La femme du général s'amusa bien quelquefois, le soir, à parcourir des yeux les petits papiers triangulaires où elle allait enfermer les boucles de ses cheveux ; mais sa fille Aimée, plus curieuse, et ne pouvant résister aux élan de sa fraîche imagination de dix-sept ans, avait lu, dans ces fragments de papier épars çà et là, la moitié d'une nouvelle dont elle chercha la fin sans pouvoir la trouver.

Depuis ce temps, elle recueillait précieusement tous ces débris partout où elle les découvrait, si bien que sa mère ne cessait de se plaindre qu'on lui prenait tous ses papiers à papillotes. Les morceaux avec lesquels son père allumait sa pipe, elles les remplaçaient par d'autres chiffons de vieux livres. Elle recons-

du prince et des ministres, n'avaient pas honte de trafiquer de leur vote et de vendre leur pays. »

Je ne parle pas de toutes les lois anglaises contre la corruption électorale, parce que ces lois s'appliquent à un état de choses trop différent pour que nous puissions y chercher d'utiles enseignements.

Voilà pour l'Angleterre. Quant à la France, n'est-ce pas cette pensée aussi qui, sous la Restauration, nous faisait insister si vivement pour que les députés promus à des fonctions rétribuées fussent sujets à réélection ? N'est-ce pas cette pensée qu'à consacrée, dans une certaine mesure du moins, la loi de septembre 1830 ? Sous la Restauration, en 1830, nous prévoyions donc qu'il n'était pas impossible que les députés trafiquassent de leur vote, et nous cherchions à prendre des précautions contre cet infâme abus. Qu'on relise le discours prononcé à ce sujet par le duc de Broglie, le 22 mai 1828, en réponse à M. le comte Molé, qui, incertain alors et timide comme aujourd'hui, accordait bien que les députés promus pour la première fois à une fonction publique dussent être soumis à réélection, mais non les députés engagés déjà dans la carrière, et qui obtenaient de l'avancement. Avec quelle vigueur d'argumentation, avec quelle abondance de preuves historiques le duc de Broglie démontrait non-seulement que la corruption est possible, mais qu'elle est probable, mais qu'elle existe, et que c'est pour le gouvernement représentatif le plus grand des dangers ! En lisant un tel discours, on fait sur soi-même un retour pénible, et l'on se demande s'il y a une tribune où, sans provoquer des murmures presque unanimes, on osât s'exprimer aujourd'hui avec tant de franchise et de sévérité.

Ainsi, et c'est là seulement ce que j'ai voulu établir, partout où le gouvernement représentatif est en vigueur, on a prévu qu'il pouvait se dégrader et périr par la corruption. Partout où a pris des mesures plus ou moins efficaces pour prévenir ce malheur.

Maintenant n'est-il pas évident que, comme le disait M. Burke en 1781, ce genre d'influence est surtout à craindre de la part de ceux qui n'en ont point d'autre ? Quand, porté au pouvoir par un parti puissant qui le considère comme son chef, un ministère gouverne au nom de certaines idées et dans l'intérêt de certaines opinions, il trouve, il faut le répéter encore, dans ces idées mêmes et dans ces opinions, un point d'appui qui lui permet de marcher d'un pas ferme, et de tenir tête aux exigences personnelles. Les partis d'ailleurs étant classés et organisés, on se connaît, on se surveille mutuellement, et nul ne pourrait, sans s'avouer infâme, mettre son adhésion à prix, et passer d'un camp à l'autre selon qu'il obtiendrait ou n'obtiendrait pas telle ou telle faveur. Mais supposez un ministère tel que je l'ai déjà décrit, sans pensée, sans opinion, sans parti, sans influence, par conséquent sans cette influence du moins qu'exerce tout ministère véritablement parlementaire ; supposez en même temps des opinions assez divisées, et une anarchie assez complète pour que l'on ne sache plus bien avec qui l'on est ni contre qui, n'est-il pas clair que d'une part un tel ministère, aux genoux de tout le monde, et incapable de rien refuser à personne, sera conduit à remplacer par la corruption l'influence qui lui échappera ? N'est-il pas clair aussi qu'au milieu de la confusion générale, d'indignes arrangements auront bien plus de chance de passer inaperçus ? Il ne s'agira plus alors de conquérir une opinion quelconque, mais de glaner dans toutes les opinions. Il ne s'agira plus de rallier une masse d'hommes qui réunissent des idées et des principes communs, mais de diviser les masses existantes et d'en détacher un à un tous ceux qui ne paraissent pas inaccessibles à la séduction. Il ne s'agira plus, en un mot, de former une majorité aussi compacte, aussi homogène que possible, mais de rassembler une cohue d'individualités qui, venues de tous les points de l'horizon, n'auront entre elles qu'un seul lien, celui de l'intérêt privé.

J'ai dans l'esprit de mon temps et dans l'honneur de mes concitoyens trop de confiance pour supposer qu'une pareille tentative puisse jamais réussir complètement ; mais je crois que la tentative se fait.

DUVERGIER DE HAURANNE.

MOUVEMENT DE LA RÉFORME.

Nous devons encore signaler, parmi les localités si nombreuses où l'on signe la pétition, la petite ville de Combours. C'est à coup sûr une de celles du département d'Ille-et-Vilaine où les citoyens montrent le plus de zèle pour la réforme. Presque tous les officiers de la garde nationale et les conseillers municipaux se sont empressés de s'inscrire en tête de la pétition.

La correspondance d'Aigues-Vives (Gard) mande que la pétition pour la réforme électorale se signe en ce moment dans toutes les communes environnantes. Partout les gardes nationaux s'empressent de donner leur suffrage à cette réclamation en faveur des droits politiques. Avant huit jours, nous affirmerions, et malgré les petites menées de l'autorité, plusieurs milliers de signatures viendront de l'arrondissement protester énergiquement contre le vice de la loi qui régit aujourd'hui les élections. Déjà la pétition d'Aigues-Vives est couverte de plus de deux cents signatures, et, sauf quelques exceptions assez insignifiantes, le bataillon tout entier ne tardera pas à donner son adhésion.

M. Béon, commandant de la garde nationale de Vignot (Meuse), vient d'adresser la lettre suivante à l'*Echo de l'Est*, feuille ministérielle, en réponse à quelques allégations d'un garde national de Vignot :

A M. le rédacteur de l'*Echo de l'Est*.

« Je compte sur votre justice pour connaître le nom du garde national, se disant de Vignot, dont vous avez inséré, dans le dernier numéro de votre journal, la lettre concernant la réforme électorale. A lui permis, comme à tant d'autres, de publier une

truisait ainsi le journal, surtout le feuilleton et les nouvelles, et en faisant sa lecture assidue. La nuit, elle veillait pour lire et relire encore l'anecdote qui l'avait charmée. Que de fois elle gémissait et versait des larmes, quand il lui manquait un passage intéressant, un dialogue, une péripétie, un dénouement qu'elle ne pouvait retrouver ! Elle allait foreter alors jusque dans les lieux les plus secrets, et elle était heureuse quand elle parvenait à sauver du naufrage quelque fragment inaperçu. Puis elle entassait tous ces chiffons dans un tiroir de son secrétaire, dont elle mettait la clé dans son sein.

Il y avait surtout un auteur dont le style et les inspirations causaient toujours à la jeune fille un plaisir extrême. Toutes les fois qu'elle découvrait son nom au bas d'un feuilleton, elle lisait avec plus d'attention. Elle se disait en elle-même : « Ce jeune homme doit avoir le cœur bien sensible. Comme il s'intéresse au sort des femmes et des jeunes filles ! Quelle pureté de style et de pensées ! Oh ! il doit savoir bien aimer, celui qui exprime si bien l'amour ! Il doit être bien beau, celui dont les compositions sont si brillantes et si colorées ! Mon Dieu ! que d'esprit, que de grâce, que de sensibilité ! » Et elle se créait une figure de son auteur favori, en prenant çà et là et réunissant les traits des divers personnages qu'il dépeignait dans ses compositions. Quand depuis quelque temps il n'avait rien paru de lui, elle s'inquiétait de sa santé, et aurait volontiers écrit à l'univers pour en demander des nouvelles. Mais, dans quelques nouveaux débris jetés par le général, apercevait-elle ce nom cher, soudain son cœur palpitait d'espoir, et elle se mettait vite à la recherche de tous les petits papiers, se promettant bien de converser le soir avec son bon ami l'auteur. Si elle le trouvait gai, elle était joyeuse ; si ses inspirations étaient tristes, elle était mélancolique. Elle vivait de sa vie, rêvait à lui dans ses songes, croyait l'avoir à table à ses côtés. Il lui semblait plus beau et plus aimable que tous les jeunes gens qu'elle voyait. Enfin, elle conçut pour lui une passion d'autant plus forte, qu'elle la trouvait elle-même trop étrange pour oser la confier à personne.

Or, parmi le petit nombre de jeunes gens qui fréquentaient la maison du général, il y avait un substitut que l'on regardait comme un talent plein d'avenir, et qui visait à un riche mariage et à la députation. Sentencieux et grave comme un article du code d'instruction criminelle, empressé et tiré comme sa loge et

opinion furibonde sur les conséquences de cette réforme ; mais cette opinion ne lui donne pas le droit d'injurier ses adversaires. En conseillant à mes concitoyens de se délier de celui qui a jeté au milieu d'eux un tison d'anarchie, il me prête des intentions malveillantes que je répudie.

» Les deux cents citoyens de cette ville qui ont déjà signé la pétition que j'ai rédigée l'ont jugée ; leur décision me suffit ; ils ont tellement compris la justice, et sentent tellement le besoin de cette réforme demandée en masse de tous les points de la France, que c'est à qui mettra le plus d'empressement à recueillir des signatures ; votre correspondant peut ne pas goûter cette énergie et légale manifestation, mais il fait acte, vous savez de quoi, en se cachant dans l'ombre pour m'attaquer.

» Recevez, etc.

A. BÉON,

» Conseiller municipal et capitaine de la première compagnie de la garde nationale. »

(Journal de la Meuse.)

— La pétition pour la réforme électorale obtient des adhésions nombreuses dans les communes de Mézières et St-Chéron, canton de Conlie.

LE MANS, 14 novembre. — Une copie de la pétition pour la réforme électorale est déposée à la rédaction du *Courrier de la Sarthe*. Tous les citoyens sont invités à la venir signer de midi à quatre heures. Avant la fin du mois, tous les exemplaires de la pétition qui circulent dans le département de la Sarthe doivent être adressés au rédacteur du *Courrier*, qui les fera parvenir à la chambre.

AMIENS. — La pétition en faveur de la réforme électorale ne prend pas moins d'extension dans cette ville que dans les autres départements ; 435 gardes nationaux, parmi lesquels se trouvent beaucoup d'officiers, l'ont déjà signée. Un exemplaire destiné à recevoir des signatures est déposé dans le bureau du journal patriote d'Amiens.

PERPIGNAN. — Une pétition en faveur de la réforme électorale circule dans notre ville, où elle se couvre de nombreuses et honorables signatures.

L'assemblée des électeurs appelée par l'ordonnance royale du 16 juin 1832 à nommer les membres de la chambre de commerce de Lyon, a procédé avant-hier, dans la salle de la Bourse, aux opérations du renouvellement annuel et partiel de ce corps.

Sept membres étaient à remplacer, savoir :

MM. Laurent Dugas, F.-V. Beaup, Arlès-Dufour, Chaurand aîné, Vachon-Imbert, sortants par ancienneté ; MM. Camel, Joly aîné, démissionnaires.

La majorité absolue des suffrages, nécessaire pour être élu, n'a été acquise qu'aux cinq candidats ci-après :

MM. Victor Frèrejean, Brosset aîné, Prosper Chappet, Adolphe Imbert, Daniel Beau.

Les candidats qui ont eu le plus de voix après les cinq élus, sont :

MM. Arquillière, Quizard fils aîné, Tarpin fils, Desgeorges fils, Isaac Rémond, Aynard fils aîné.

M. le préfet, qui présidait la séance, a renvoyé les deux nominations restant à faire au jour qui sera ultérieurement fixé par lui.

Un commencement d'incendie a éclaté vendredi, à huit heures du matin, dans le domicile du sieur Comte, menuisier, rue Ferrandière, n° 10, au troisième. Le feu a pris à des tas de copeaux placés sur une souppente ainsi que dans l'appartement ; fort heureusement que l'on s'est aperçu à temps de ce sinistre et que de prompts secours ont empêché l'incendie de faire des progrès.

Dans la nuit de dimanche à lundi dernier, un assassinat a été commis sur le territoire de la commune de Bousenois (Côte-d'Or), sur la personne du nommé Pierre Sommier, cultivateur à Pressant, commune de Rivière-les-Fossés (Haute-Marne), par trois individus qui, après le crime, auraient enlevé, dit-on, au malheureux Sommier, une somme d'environ 400 fr. dont il était porteur. La justice est sur la trace des coupables.

Mercredi, une femme nommée Isnard, âgée de 65 ans, portière de la maison portant le n° 4, rue de Puzy, a été trouvée morte dans son lit. D'après le rapport du médecin appelé pour constater le décès, cette mort a été causée par une attaque d'apoplexie foudroyante.

Vendredi, vers trois heures et demie de l'après-midi, le feu a pris avec violence à du bitume que des ouvriers faisaient fondre à l'entrée du nouveau pont suspendu sur le Rhône, en face de l'Hôpital ; ce feu aurait infailliblement brûlé le tablier du pont sans les prompts secours qui ont été apportés par les ou-

son rabat, Albert Desgranges était la procédure incarnée. Il avait puisé dans les écoles et au barreau cet esprit étroit de formules et de légalité qui bien souvent empêche de distinguer la vérité et le bon droit, et qui, même alors qu'il les reconnaît, les immole sans pitié à une abstraction judiciaire qualifiée du titre pompeux de principe. Il avait toujours à la bouche les grands mots de devoir, de morale publique, d'ordre social ; mais sa morale était l'étoilement de tout ce qu'il y a de généreux et de libéral dans les passions humaines, et son ordre le lit de Procuste des codes écrits. Quand au devoir, il était intraitable sur ce point, pour les autres s'entend, jamais pour lui. Il professait une sorte d'adoration pour les textes, et pour la volumineuse collection des lois et ordonnances, où il trouvait d'ailleurs tout ce qu'il voulait. Il avait surtout un véritable fétichisme pour les textes napoléoniens, et pour tout ce qui procédait de l'empire. Sous ce rapport, on sent qu'il existait une grande sympathie entre lui et le général, qui louait l'austérité des principes du jeune légiste, et voyait presque en lui le Napoléon futur de la magistrature. Il était peu probable qu'Albert Desgranges fit de la diplomatie en étalant de pareils principes, et cherchât ainsi à obtenir la main d'Aimée, dont la dot devait être considérable ; car c'était dans sa nature, et il n'avait pas besoin de se grimer pour paraître sévère et absolu. Mais enfin cela se rencontrait à merveille ; il appuyait même un peu sur son caractère, sentant qu'il réussissait, et il était parvenu à capter entièrement la bienveillance du général.

Quand il se sentit assez avant dans les bonnes grâces du père, pour être certain qu'il ne pourrait lui refuser la main de sa fille, le substitut demanda Aimée en mariage. Elle lui fut accordée ; car, dans notre société si libérale, beaucoup de pères disposent encore du cœur de leur fille comme un agent de change d'une action industrielle. Mais, lorsqu'on annonça à Aimée qu'on la mariait au substitut Desgranges, elle s'évanouit dans les bras de sa mère. Personne ne pénétra la cause de cet évanouissement, et on l'attribua à l'émotion de la jeune fille. Hélas ! elle en aimait un autre, et cet amour fantastique et mystérieux qu'elle nourrissait depuis une année, que personne au monde ne connaissait, elle n'osait même l'avouer à sa mère. Concentrée dans elle-même, cette passion la dévorait, la tuait. Ah ! combien le substitut était fait pour lui inspirer encore plus d'amour pour son auteur cher ! Quelle différence, quand elle les mettait en parallèle ! L'un était

ainsi que par les personnes présentes à cet accident ; une ne du côté droit a seule été endommagée.

Un événement déplorable vient d'avoir lieu, hier 17 courant, sur la Saône, à une petite distance de Chalon S.-S. Un des bateaux à vapeur faisant le service des voyageurs avait, depuis une demi-heure, à peine quitté le port de cette ville, par un temps sombre et un brouillard des plus épais, lorsque la vigie, placée par précaution à la proue du bateau, signala à fort peu de distance une petite barque traversant dans ce moment la rivière.

Le patron-pilote, par une manœuvre prompte et habile, se dirige aussitôt sur la rive en intimant l'ordre au machiniste d'arrêter le mouvement et de marcher en arrière ; mais le conducteur de l'embarcation, jeune homme de quinze à seize ans, sans expérience et éperdu dans ce moment de danger, au lieu de garder le large et de se diriger du côté opposé à la marche imprimée au bateau, vient se jeter sous ses roues et s'y abîmer.

Quatre femmes montaient cette frêle embarcation. Malgré les secours les plus prompts, malgré le zèle de tous les marins du bateau, qui n'ont pas hésité à se jeter à la nage, et à chercher par tous les moyens possibles à arracher à la mort ces cinq malheureux, deux femmes seulement et le jeune conducteur ont pu être sauvés. Les deux autres femmes et l'embarcation ont disparu, et tous les efforts des témoins éplorés de cette scène n'ont pu parvenir à en retrouver les traces.

Tous les voyageurs qui se trouvaient sur le bateau ont attesté que les gens de son équipage n'avaient pas le moindre tort ; on ne peut donc que déplorer la funeste habitude des riverains de la Saône de confier la conduite des bâteaux à des jeunes gens, souvent même à des enfants, inhabiles à conduire et incapables de prévenir la rencontre des bateaux, à une heure surtout où il est de la plus grande imprudence de la braver.

Paris, 17 novembre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Un courrier est arrivé ces jours-ci de Rome avec des dépêches très-pressées de M. de Latour-Maubourg, notre ambassadeur près du saint-siège. Mais ces dépêches n'avaient pas rapport, dit-on, à l'évacuation d'Ancone. Il s'agissait d'une autre question aussi importante, du projet déjà connu depuis long-temps de former une confédération italique sous le protectorat de l'Autriche.

On sait que le refus constant du roi de Naples de prêter les mains à un semblable projet a empêché, jusqu'à présent, de le mettre à exécution. Le roi Ferdinand avait compris que ce serait augmenter la prépondérance du cabinet de Vienne en Italie.

Cependant, on assure que les intrigues de M. de Metternich seraient parvenues à vaincre la résistance de S. M. sicilienne, et les dépêches de M. de Latour-Maubourg feraient connaître cette grave nouvelle à M. le comte Molé. Dans la nouvelle fédération italique, les états autrichiens auraient la grosse part ; car la Lombardie vénitienne compterait pour sept voix, de manière à avoir la haute main sur les décisions de la diète italique, dont le siège serait fixé, dit-on, à Modène.

Les lettres particulières d'Italie portent que le roi de Naples voudrait faire changer le lieu projeté des réunions de la diète, et qu'il ne consentirait à accéder au projet de M. de Metternich qu'à la condition que l'on choisirait Naples pour le lieu de la réunion de la diète.

On ajoute qu'aussitôt après avoir reçu les dépêches de M. de Latour-Maubourg, M. le comte Molé aurait envoyé un courrier à Berlin, afin de presser le départ de M. de Montebello pour Naples.

Les instructions envoyées au nouvel ambassadeur portaient de chercher par tous les moyens à affermir le roi Ferdinand dans ses idées d'opposition aux projets de confédération.

Nous demanderons maintenant au cabinet français s'il est d'une politique sage d'adhérer à l'évacuation d'Ancone au moment où les Autrichiens songent à réaliser en Italie une forme de gouvernement qui leur donnerait la direction des affaires de la péninsule. Le cabinet de Vienne a

sans doute hâté le moment de cette évacuation dans la crainte qu'elle devint impossible, une fois son projet connu de fédéraliser l'Italie sous son protectorat. Mais maintenant que le cabinet des Tuileries connaît les intentions de M. de Metternich, ne devrait-il pas ajourner le rappel de nos troupes d'Ancone ?

— Le bruit a été répandu ce matin que de nouveaux troubles très-graves avaient éclaté à Cologne, et que cette ville aurait été mise en état de siège. Le même bruit avait été répandu il y a quelques jours à Amsterdam ; mais il avait été immédiatement démenti.

— Plusieurs journaux parlent aujourd'hui de la conversion des rentes, et représentent le cabinet comme disposé à céder à l'opinion publique et à présenter à la session prochaine un projet de loi relatif à cette mesure importante. Le bruit en était répandu depuis quelques jours. Cependant nous avons de la peine à croire que le ministère, après avoir fait tous ses efforts pour empêcher les conseillers-généraux de s'occuper de cette question, et après s'être prévalu du silence que la plupart d'entre eux ont gardé, nous ne croyons pas, disons-nous, qu'il ait tout-à-coup changé d'idées, et qu'il se soit décidé à provoquer lui-même cette grande économie nationale. On s'est sans doute mépris sur le motif des conférences de M. Humann avec plusieurs ministres. Il n'était pas sans doute question de conversion de la rente dans ces diverses conférences, mais seulement du chemin de fer de Paris à la mer dont M. Humann est un des principaux concessionnaires.

— Nous engageons les publicistes et autres hommes politiques qui changent tout-à-coup d'opinions à lire ce matin un article de la *Presse* sur MM. Duvergier de Hauranne et Lerminier. Ils y verront comment ils sont traités par ceux-là même dont ils ont nouvellement embrassé les doctrines.

Voici comment s'exprime la *Presse* :

« Depuis qu'ils ont fait ensemble un troc de leurs drapoux, nous tenons justement M. Duvergier de Hauranne et M. Lerminier dans une égale estime. Le défenseur de la royauté en est devenu l'accusateur public, le destructeur en est maintenant l'apôtre officiel ; mais arrive une circonstance grave, M. Duvergier et M. Lerminier quitteront l'un et l'autre le rôle que l'ambition leur fait jouer pour rentrer dans la sincérité de leurs opinions. Nous retrouverons alors près de nous le député monarchique, l'ami de M. Guizot, en face de nous l'amplificateur républicain, le collaborateur de M. de La Mennais. »

— Une commission nommée par M. le ministre du commerce doit s'occuper d'un plan de réorganisation pour le conservatoire des arts et métiers. Elle est composée, dit-on, de grands industriels, de savants et de praticiens. Il paraît que des questions assez nombreuses seront soumises à son examen.

— On dit que le gouvernement hollandais est sérieusement occupé du projet de faire de La Haye un port de mer de commerce extérieur. On sait que cette résidence royale n'est éloignée de la mer du Nord que d'une lieue et que les communications entre la ville et la mer sont déjà établies par un canal, mais il est très-étroit et très-peu profond. Le plan consisterait à élargir ce canal et à le rendre assez profond pour permettre le passage des navires de grand tonnage.

— Un nouveau journal, intitulé *les Ecoles*, vient de paraître à Paris.

— Le sieur Boulé, gérant du journal *L'Estafette*, qui a manqué de près de 1,200,000 fr., a été arrêté hier au soir dans son domicile, rue Coq-Héron.

— On écrit de Milan : « Des passeports sont délivrés à tous les amnésés sans qu'ils soient obligés de faire aucune rétractation, aucun serment ni aucune profession de principes ; ils doivent seulement déclarer que le ministre ou le consul qui leur a délivré le passeport leur a lu une pièce dite *admonition paternelle*, dans laquelle on les exhorte à être

bons sujets et à ne pas donner occasion, par leur conduite, de ce que le gouvernement doive faire usage de mesures de rigueur contre eux. »

— Une nouvelle organisation judiciaire a eu lieu en Toscane : on y a établi une cour de cassation. Le roi de Naples a restitué à Syracuse le titre de chef-lieu de province dont elle avait été privée lors des derniers troubles.

— Le bruit court en Italie que des arrestations politiques ont été faites à Rimini. Dans la Romagne on remarque une grande fermentation depuis qu'on y a répandu la nouvelle de l'évacuation des légations.

Faits Divers.

La *Gazette des Tribunaux* rapporte en ces termes le meurtre commis aux Tuileries par un factionnaire :

« Le coup de feu qui venait de se faire entendre mit tous les postes des Tuileries en émoi, et aussitôt des rondes partirent en tous sens pour parcourir le jardin. A onze heures, le factionnaire fut relevé et ramené au corps-de-garde. Là, Belabre raconte les faits. Ses camarades lui firent observer, les uns qu'il n'y avait pas de danger, et qu'il aurait pu repousser cet homme en lui portant quelques coups de crosse ; les autres disaient qu'il aurait pu même le piquer avec sa baïonnette. « Mais, répondit stupidement Belabre, si, en m'approchant, cet homme m'avait tiré un coup de pistolet, ou f... un coup de poignard, ç'eût été pour moi. Je lui ai f... un coup de fusil parce qu'il voulait ébranler la grille, et qu'il veut mieux tuer le diable que d'être tué par lui... Et puis, ajouta Belabre, on ne veut pas que nous fassions feu, pourquoi nous fait-on charger les armes ? et pourquoi le caporal nous dit-il la consigne que si quelqu'un cherche à monter à la grille, il faut lui f... un coup de fusil ? »

« Le chef du poste, après avoir reçu les explications du factionnaire, lui ordonna de quitter son sabre et sa giberne. Il allait le faire enfermer au violon, lorsque M. le colonel Castres, commandant militaire du château, fit appeler et conduire Belabre dans son salon, où il resta quelques instants. Après avoir subi un court interrogatoire, il fut renvoyé à son poste, et à sept heures du matin, un sergent l'emmena librement à l'état-major, place Vendôme. A dix heures, il fut conduit à la prison militaire de l'Abbaye, où il a été écroué.

« Belabre sert dans le 48^e léger, comme soldat de la classe de 1832, du département de Tarn-et-Garonne, et depuis plusieurs années il fait partie de la compagnie d'élite de carabiniers du 2^e bataillon de ce régiment. »

DE LA CONSERVATION DES FARINES. — M. Robineau, membre de la société académique de Nantes, fait connaître dans les termes suivants, à la dernière séance de l'Académie des sciences de Paris, un procédé qu'il a inventé pour la conservation des farines :

« En 1826 j'ai pris de la farine de froment, sans en séparer le son, et je l'ai soumise à une forte pression dans des moules rectangulaires dont elle conserve la forme ; elle avait acquis, par le rapprochement de ses molécules, une grande cohésion qui me parut devoir lui permettre de lutter contre tous les agents délétères. Parmi ceux-ci se placent, en première ligne, l'humidité et ces vers imperceptibles qui donnent une odeur si désagréable à la farine qui commence à se gâter. Je laissai donc séjourner un de mes pains de farine dans un caveau fort humide pendant six semaines, et je l'en retirai sans apercevoir aucune trace de fermentation. L'autre épreuve, plus périlleuse encore, consista à mettre un pain semblable dans de la farine gâtée et infestée de ces petits vers dont je viens de parler ; l'en ayant entouré pendant huit jours consécutifs, mon pain de farine condensée prit l'odeur caractéristique que j'ai mentionnée et qu'il n'a perdue que fort long-temps après ; mais les petits vers ne purent pénétrer dans son intérieur. »

M. Robineau a joint à sa lettre un échantillon des farines conservées depuis douze ans par ce procédé ; mais reste à savoir si ces farines seront propres à faire du bon pain.

— Lundi au soir, le train de wagons, allant de Manchester à Liverpool, a éprouvé un accident déplorable qui a coûté la vie à l'ingénieur et au chauffeur. Le train se composait de 43 wagons traînés par quatre remorqueurs. Vers huit heures du soir, le premier remorqueur fit tout-à-coup explosion avec un bruit semblable à celui d'un coup de canon, qui fut entendu à Prescott, et dans plusieurs autres lieux éloignés de plus d'un mille. Le remorqueur se détacha du reste du convoi et fut poussé à deux ou trois cents pas en avant de la ligne, tout brisé. On se mit aussitôt à la recherche du mécanicien et du chauffeur, et l'on trouva leurs corps qui avaient été lancés dans un champ, à

crut retrouver vivante une figure de femme toujours flottante dans son imagination, et qu'il avait sans cesse devant les yeux dans ses compositions littéraires. C'était le type idéal de la femme, tel que Dieu l'avait gravé dans son âme ; c'était celle qui était la moitié de sa vie. Quand ils s'abandonnèrent, il fut surpris ; elle ne le fut pas, car c'était elle qui voulait et venait ; lui n'avait fait qu'appeler, sans savoir si sa voix serait entendue. N'est-ce pas elle aussi qui avait le plus aimé ?

Mais leur bonheur fut de courte durée. On arrêta le jeune littérateur, et un procès criminel fut instruit contre lui. Il fut renvoyé devant la cour d'assises, comme accusé d'avoir séduit et enlevé la fille du général L... En fouillant dans le secrétaire d'Aimée, le substitut Desgranges y avait trouvé tous les débris de journaux ramassés et reconstruits par la jeune fille ; il avait tout recueilli, inventorié, sigillé, paraphé, sans oublier les trois couplets. C'étaient, disait-il, des pièces de conviction irréfragables, et il ne doutait nullement d'un verdict de culpabilité. Le jeune auteur, à qui l'on demanda s'il avait eu en vue la fille du général en écrivant ses nouvelles et surtout les trois couplets, répondit qu'il ne l'avait jamais connue, mais que pourtant, quand il composa ces vers et la nouvelle où ils se trouvent, il avait dans l'imagination une figure de femme qui ressemblait entièrement à Aimée. Il ajouta que c'était un fait providentiel et divin, un mystère qu'il fallait adorer. Aimée tint le même langage, protesta hautement de l'innocence de l'accusé, et soutint qu'elle seule était coupable. Les jurés, qui étaient d'honnêtes esprits forts, crurent qu'on voulait se moquer d'eux en leur parlant de Dieu et de mystère, que les deux amants s'étaient vus, et que les nouvelles du littérateur étaient un moyen dont il s'était servi pour séduire celle qu'il aimait. Il fut condamné.

De sa volonté de fer, le général ordonna à sa fille d'épouser le substitut Desgranges qui était loin de renoncer à la dot. Aimée refusa. Pour la punir, on la tint en charte-privée dans la maison paternelle, et on veillait surtout à ce qu'aucun débris de journal ne tombât entre ses mains ; car on ignorait pas qu'à la faveur d'un pseudonyme, celui qu'elle aimait continuait à publier des nouvelles. Le chagrin et le despotisme paternel abrégèrent ses jours. Elle expira en récitant les couplets que vous avez lus, et en prononçant un nom que nous n'écrirons pas.

AUGUSTE COLIN. (*Le Temps*.)

beau, spirituel, sensible ; l'autre dur, lourd et laid. Sa seule consolation fut d'aller relire quelques-unes de ces nouvelles qui faisaient si doucement palpiter son cœur ; sa passion y puisa de nouvelles forces, et elle prit l'invincible résolution de ne jamais appartenir à un autre qu'à celui qu'elle aimait.

Cependant l'ambitieux substitut pressait la conclusion du mariage ; le jour était déjà fixé. Aimée ne savait comment échapper au glaive suspendu sur sa tête. Elle méditait mille projets, et essayait de former la résolution de partir pour Paris. « Là, se disait-elle, j'irai au bureau du journal, je demanderai son adresse, et je le verrai ! » Le voir ! le voir ! oh ! c'était pour elle la vie, le bonheur, les joies du ciel... Elle était ainsi en proie à une sorte de délire, d'espérances et d'angoisses, lorsque, dans le feuillet du journal de la veille, reconstruit, comme à l'ordinaire, avec des débris, elle découvrit une nouvelle de celui qu'elle aimait. O surprise ! l'héroïne de ce petit drame se nommait Aimée ; et un poète, pour lui déclarer son amour, lui adressait les strophes suivantes :

Je vous vis, et dans un regard
Mon âme s'unit à votre âme,
Mais comment livrer au hasard
L'expression de ma tendre flamme ?
J'ignorais même votre nom ;
Soudain mon cœur vous a nommée.
Oh ! n'allez pas me dire non ;
Je le sens, vous êtes Aimée.
Il ne faut pas vous étonner
D'avoir un nom si présumable ;
Chacun a dû vous le donner,
En vous voyant toujours aimable.
Dans le monde paraissez-vous,
Chaque bouche vous a nommée ;
Qui pourrait se montrer jaloux
Que partout vous soyez Aimée ?
De froideur pourrait-on s'armer,
Lorsqu'on est, comme vous, Aimée ?
A ceux que vous savez charmer,
Non, votre âme n'est point fermée.
En vous j'espère, en vous j'ai foi,
Quand je vous vois si bien nommée ;
Oh ! quel bonheur lorsque par moi
Surtout vous voudrez être Aimée !

La jeune fille resta l'œil fixe et immobile, comme dans le sommeil magnétique. Était-ce un rêve ? Ces couplets n'étaient-ils pas pour elle ? Celui qu'elle aimait aurait-il donc connu son amour ? Y répondrait-il ? Après avoir lu, retenu, déclamé, chanté ces vers, elle s'écria de cette voix de l'âme qu'aucun caractère ne peut peindre, aucune musique noter :

« Oui, il existe un monde invisible où l'on se voit, où l'on se parle, où l'on s'aime. Pour l'esprit et pour le cœur il n'y a ni temps ni espace... L'esprit qui pense et le cœur qui aime sont dans un milieu qui vibre à l'infini, et où ces vibrations peuvent rencontrer d'autres esprits et d'autres cœurs. Oui, dans un monde mystérieux, je l'ai vu et il m'a vu, je l'ai aimé et il m'a aimé, je lui ai parlé et il m'a répondu. Voici ce qu'il m'écrivait !... » Et elle mouillait de ses larmes, elle couvrait de ses baisers ces couplets adorés. Plus d'hésitations, plus de craintes ; elle est décidée à partir pour Paris ; seule, elle fera le voyage : celui qu'elle aime l'appelle.

Le lendemain, on chercha vainement Aimée dans la maison du général ; elle roulait en diligence sur la route de la capitale. On pense bien que le substitut Desgranges, qui tenait beaucoup à avoir une femme, et surtout une dot qui le rendit éligible, fit des perquisitions extraordinaires, mit en mouvement toute la gendarmerie départementale, et se démena dans son parquet comme un possédé. Il écrivit au ministère de l'intérieur, au ministère de la justice, et remua, comme on dit, ciel et terre. Enfin, au bout d'un mois de recherches, il découvrit qu'Aimée était à Paris, avec un jeune littérateur. Le général était furieux, et voulait sur-le-champ se battre en duel avec le ravisseur. Le substitut citait tous les articles du code pénal, et parlait de séduction, de rapt, d'enlèvement de mineure. Il rédigea une plainte foudroyante que le général signa avec des crispations de rage.

Lorsqu'elle avait vu celui que son cœur adorait en secret depuis si long-temps, Aimée l'avait trouvé si ressemblant au portrait que son esprit s'en était fait, qu'elle ne put croire que ses yeux le contemplant pour la première fois. C'était bien son front élevé, son regard tendre, ses longues boucles de cheveux châtain, sa bouche gracieuse, ombragée d'une légère moustache, sa petite barbe moyen-âge, ses manières nobles et bonnes, son air sensible et fier ; c'était bien lui, tel qu'elle l'avait deviné dans ses nouvelles. De son côté, le jeune homme, en voyant Aimée,

une certaine distance de la ligne. Tous deux étaient dans un état déplorable, ayant le corps brûlé et leurs vêtements en lambeaux; leurs membres étaient brisés. Le mécanicien avait 40 ans, et le chauffeur 17. Aucun des autres chauffeurs ou mécaniciens n'a fort heureusement été blessé. Une enquête a été faite par le coroner sur cet événement.

— On écrit de Beauvais, le 14 novembre :

« Un horrible assassinat a été commis, dimanche dernier, sur les quatre heures et demie de l'après-midi, dans les ravins du faubourg St-Jean.

« Un garçon meunier, âgé d'environ vingt-quatre ans, quittant le service de M. Dumont, meunier à Trye-Château, était parti de ce bourg pour Beauvais, dans la matinée. On sait combien a été pluvieuse la journée du dimanche. Un voyageur, qu'il rencontra sur la route de Gisors à Beauvais, l'accosta et lui demanda quel motif si puissant le faisait voyager par un temps pareil. Le jeune homme raconta qu'il sortait d'une maison où il avait longtemps servi, et qu'il allait à Beauvais chercher de l'ouvrage. L'inconnu, à son tour, dit qu'il était sorti du service militaire depuis dix-huit mois, qu'il avait travaillé aux chemins de fer, et qu'étant maintenant sans ouvrage, il allait tâcher de gagner la frontière du Nord pour y faire la contrebande. La connaissance ainsi liée, on continua la route, non sans s'arrêter à plusieurs cabarets, afin de laisser passer les averse.

« Quand ils furent arrivés à la naissance du ravin qui descend en ligne droite sur le faubourg Saint-Jean, le contrebandier proposa ce chemin comme le plus court. Il faisait encore un peu clair; le garçon meunier accepta. Mais au moment où il se trouvait le premier dans le défilé, son compagnon lui passa la main sur les yeux, et lui porta un violent coup de couteau à la gorge, et en même temps le renversa par un croc en jambe; puis, quand il l'eut terrassé, le frappa du même couteau à coups réitérés. Gravement blessé et hors de défense, le pauvre jeune homme eut la présence d'esprit de contrefaire le mort. Son assassin le prit alors par les pieds, le traîna à peu près à une demi-portée de fusil de là, le dépouilla de tous ses habits; à ce moment, la victime perdit tout-à-fait connaissance.

« Quand ce jeune homme revint à lui, il avait reçu environ quarante coups de couteau à la gorge et dans les côtes; il était dans la fange, couvert de sang et à l'état de nudité la plus complète. Dans cette situation, il entendit les aboiements d'un chien, et, en recueillant ses esprits, il se rappela qu'il ne devait pas être loin des habitations; il se dirigea donc vers le faubourg, et, après avoir perdu connaissance à plusieurs reprises, après avoir mis près d'une heure pour faire moins d'un quart de lieue, il se trouvait à la porte d'une maison habitée par un sieur Davesne. Celui-ci, tout ému d'effroi et de pitié, l'accueillit, le coucha, prévint la gendarmerie et un médecin. Des démarches actives ont été aussitôt commencées pour arriver à la découverte du coupable. »

Extérieur.

GRÈCE. — ATHÈNES, 27 octobre. — Le bruit se répand ici depuis quelques jours, avec des détails assez circonstanciés, qu'une insurrection a éclaté dans l'île de Candie. Les Turcs et les Grecs ont fait, est-il dit, cause commune contre les troupes égyptiennes, et les ont chassées de l'île. Le pacha nommé gouverneur de Candie par Méhémet-Ali, a péri, à ce qu'on ajoute, pendant le combat. On attend avec anxiété des nouvelles ultérieures.

Une tentative d'assassinat a été dirigée ici contre le ministre de la justice Baïkos, mais elle a heureusement échoué; les deux meurtriers ont été arrêtés. On croit que les Hydriotes, ennemis du ministre, avaient par esprit de vengeance tramé ce complot.

On écrit de Volos, ville frontière de la Turquie, que le kaimakan qui y commande, non-seulement avait fait illégalement arrêter des sujets grecs, mais les avait maltraités dans la prison en présence même du consul de leur nation, et avait ensuite fait saisir et fouetter deux hommes de la suite du consul. Il a de plus fait arracher le pavillon grec de la maison du consul, ainsi que des navires qui se trouvaient dans le port. On n'a aucune connaissance de quelque fait qui ait pu motiver ces outrages de l'autorité turque. Mais on apprend en ce moment que Constantin Canaris, qui commande notre petite flottille dans l'Archipel, informé de ce qui s'était passé à Volos, s'est aussitôt rendu avec quelques bâtiments devant ce port et a demandé une satisfaction éclatante. Intimidés par l'attitude menaçante de notre brave amiral, les autorités turques se sont empressées d'envoyer près de lui pour lui faire des excuses; mais Canaris a répondu qu'il attendrait des instructions de son gouvernement avant de s'éloigner ou de prendre un parti définitif.

M. Skuffos, rédacteur du journal *le Sauveur*, a été mis en cause par le ministre des finances Spaniolakis, pour avoir injurié et calomnié, était-il dit, le personnel de ce ministère. Mais il a plaidé lui-même sa cause et fait intervenir habilement le ministre lui-même, comme témoin de certains faits et comme informé de ce dont le public accusait ses subordonnés. Aussi M. Skuffos a-t-il été honorablement acquitté et vivement applaudi par tous ceux qui assistaient au jugement du procès.

(Gazette d'Augsbourg.)

GRAND-THÉÂTRE.

Lundi 19 novembre. — 1^o LE CELIBATAIRE ET L'HOMME MARIÉ, comédie. — 2^o Deuxième représentation de LES DEUX ROSES, ballet. — Six heures 1/2.

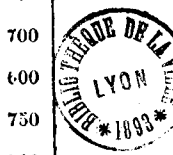
GYMNASE-LYONNAIS.

Lundi 19 novembre 1838. — 1^o LE CHASSEUR ÉCOSAIS, prologue. — 2^o LE SONNEUR, drame. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 17 NOVEMBRE.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon, Caisse d'esc., com. de bestiaux,	1,775	
700	750		Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée, Pont Seguin, Pont de l'île-Barbe, Pont et gare de Vaise	1,010	
4,500	1,000	par trimestr.	Eclair. gaz (Turin), Eclairage au gaz, Ce Perrache,	2,265	
450	2,000	Idem.	Eclairage au gaz, Saône-et-Loire, Eclairage au gaz, St-Etienne,	1,700	
500	2,000	Idem.	Eclairage au gaz, Grenoble,	470	
220	2,000		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	2,100	
2,560	1,000	Juin et Déc.	Eclair. gaz (Dijon), Bat. à v. de Lyon à Arles,	975	
1,740	600		Paq. à v. (Lyon à Chalon), Gondoles à v. sur Saône, marc., Fonderies (Loire et Isère),	1,075	
1,500	1,000	Décembre.	Tréfilerie et forges de Belmont (Isère), Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	7,900	
500	750	Idem.	Moulins à v. de Perrache, Ce génér. mines de Rive-de-Gier, Soc. civ. d'act. min. de houille,	31,000	
1,000	700	Jan. et Juil.	Min. Grang. et Cul., Ce des min. del'Un.,	1,200	
350	600	par an.		4,700	
3,000	750	Juin et Déc.		1,000	
400	700			1,600	
520	5,000			900	
180	2,000				
154	5,000				
400	10,000				
800	1,000				
2,200					
240	5,000				
	1,000				
	1,000				
4,500	800				



BOURSE DE PARIS DU 17 NOVEMBRE.
Les escomptes sur le 5 0/0 s'élevaient aujourd'hui à 82,500 f.; c'est plus de 450,000 f. de rentes qui ont été escomptés depuis huit jours.
Les actions des chemins de fer paraissent reprendre un peu de faveur.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1723) A REMETTRE de suite, avec un excellent achalandage, des conditions avantageuses et de grandes facilités pour le paiement.

Très-beau magasin de cristaux, verreries, porcelaines et bouteilles, situé à Dijon (Côte-d'Or), dans une rue très-passante, au centre de la ville.

On entrerait immédiatement en jouissance de ce magasin.

S'adresser, par lettre affranchie, à M^e Mazeau, notaire à Dijon, rue Vannerie, n^o 64.

(1721) A LOUER. — Appartement de sept grandes pièces, place du Collège, au 1^{er} étage de la maison Portaux, n^o 29.

S'adresser à M^e Missol, notaire.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A COMPTER DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 1838,

L'ÉTUDE DE M^e MISSOL, NOTAIRE,

Sera transportée au 1^{er} étage de la maison portant le n^o 25, port Saint-Clair, en face du pont Morand. (1720)

ANNONCES DIVERSES.

(6135) A VENDRE pour cause de départ. — Un magasin de lingerie, mercerie et bonneterie, situé en haut de la Glacière et des Capucins, maison Mey, 22, deux entrées. S'y adresser.

(6153) A VENDRE. — Meubles et ustensiles de fabrique, avec carnets d'échantillons et dessins nouveaux. Cela conviendrait à une maison qui débiterait ou à une maison déjà établie qui voudrait étendre ses affaires. S'adresser rue Puits-Gaillet, n^o 15, au 3^e.

(6145) A VENDRE, à la ferme de la Tête-d'Or, aux Brotteaux. — Bonne qualité de pommes de terre en gros et en détail, à juste prix. S'adresser au bureau du journal.

(6147) A VENDRE pour cause de départ. — Charmante GAZELLE, bien privée. S'adresser à M^{me} Georges, traiteur, au Laurier, près du Cirque, aux Brotteaux. (728—3461)

Mention honorable. — Médaille d'honneur.

VÉSICATOIRES—CAUTÈRES.

TAFFETAS DE LEPERDRIEL,

Pharmacien breveté, faubourg Montmartre, n^o 78, à Paris; l'un pour entretenir les VÉSICATOIRES d'une manière parfaite, l'autre pour panser les CAUTÈRES sans démangeaison. 2 fr. le rouleau; 1 f. le demi (jamais en boîtes). Serre-bras perfectionnés, compresses à 1 centime, préférables au linge, etc. Ces produits, signés LEPERDRIEL, sont adoptés par les médecins de Paris. Dépôts chez Vernet, place des Terreaux, et André, place des Célestins, à Lyon; Michel, à Tarare. (728—3461)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE : la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix : 4 f. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, 23, A LYON.

COURS DE STÉNOGRAPHIE..

M. Silvain ouvrira, le 26 novembre, un cours de sténographie dont la durée sera de trois mois.

Les séances auront lieu de huit heures et demie à neuf heures et demie du soir, les jours de lundi, mercredi, vendredi et samedi.

Le prix du cours est de 40 francs.

On souscrit tous les jours, de 5 heures à 9 heures du soir, dans la salle des cours, rue Lafont, n^o 14, au deuxième étage, place de la Comédie.

(6159) On demande des jeunes personnes de 12 à 14 ans, de bonne famille, pour leur apprendre la lingerie. S'adresser chez M. Dominique Roman, rue du Griffon, n^o 1, au 3^e.

(6160) Un jeune homme de vingt-quatre ans désire trouver une place de voyageur; il peut donner de bons renseignements.

S'adresser chez M. Dominique Roman, rue du Griffon, n^o 1, au 3^e.

(6162) A VENDRE, pour cessation de commerce. — Un fonds de faïence, porcelaine, verrerie et cristaux, existant depuis long-temps sur une place très-fréquentée de cette ville. S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Le public est prévenu que la société anonyme de l'éclairage par le gaz pour la ville de Lyon donnera, à partir du 1^{er} janvier 1839, des abonnements dont l'extinction aura lieu à huit heures, et que les personnes qui en désireront pourront se présenter de suite dans les bureaux de l'administration, rue des Célestins, n^o 5.

Ceux de MM. les abonnés qui voudront également jouir de la diminution du prix qui a été annoncé, pourront aussi se présenter, dès à présent, dans les bureaux pour renouveler leur police. (2045)

MALADIES SECRÈTES.

(574) Guérison sans rechute d'un à cinq jours des écoulements et fleurs blanches, si anciens et rebelles qu'ils soient, par la méthode unique, aussi sûre que facile, du docteur Thivaud, de Montpellier.

Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n^o 12, à Lyon. — A la même adresse on trouve les pilules dépuratives végétales du même auteur, pour la cure radicale des maladies vénériennes et dartreuses, quelles que soient leur ancienneté et leur opiniâtreté.

PASTILLES DE CALABRE,

De POTARD, pharmacien,

Guérissent rhumes, catarrhes, asthmes, toux, oppressions, irritations de poitrine, glaires; facilitent l'expectoration et la liberté du ventre.

Dépôts, à Lyon, à la pharmacie des Célestins, et chez MM. Bonnet, place Bellecour, n^o 22; Guillemaud, confiseur, rue St-Pierre, n^o 17; Barbe, à Roanne; Guitard, confiseur, à St-Etienne; Michel, à Tarare. (3448—721)

(6161) LE SIEUR RAMEL, MARCHAND-FLEURISTE, a l'honneur d'annoncer au public qu'il est arrivé en cette ville avec une très-belle collection de plantes, tant de pleine terre que d'orangeries et serres, telles que : azalée, andromeda, kalmia, arbutus, rosiers, magnolia, camelia, pæonia arborea, gardenia, daphné, pittosporum, rhododendron, strelitzia, zamia, cicas, théa, protéa, bankia, palmiers, myrthus pimenta, dracæna, galatodendron, orangers, jasmîns, arbres fruitiers, arbres résineux, mûriers Moretti, etc., et une infinité d'autres végétaux dont le détail serait trop long. Son magasin est quai St-Antoine, n^o 19, à l'entresol; on peut aussi y entrer par la grande rue Mercière, n^o 16, où des catalogues seront délivrés gratis. Ne devant rester que peu de jours, le tout se vendra à des prix très-modérés.

(6143) A VENDRE de suite pour cause de maladie. — Fonds de café situé rue Louis-le-Grand, n^o 1.

(6157) On demande, pour un restaurant de premier ordre, un apprenti cuisinier, un garçon de salle, et une femme pour soigner le linge. S'adresser chez M. Murat, rue Sainte-Catherine, 2.

(6158) Un jeune homme, marié et établi à Lyon, peut disposer d'une bonne partie de la journée; il désire trouver un emploi pour les écritures ou autre. S'adresser au bureau du journal.

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifiquement le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acetés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)